

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BENESE-MAREMNE
SÉANCE DU 30 JUIN 2017**

DATE DE CONVOCATION 22.06 2017

DATE D’AFFICHAGE 22.06 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice 17

Présents 11

Votants 14

L’an deux mille dix-sept le 30 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET

Etaient présents: Albertine DUTEN, Jean-François MONET, Christophe ARRIBET, Chantal JOURAVLEFF, Bernard ROUCHALÉOU, Noëlle BRU, Olivia GEMAIN, Damien NICOLAS, Fabien HICAUBER, Valérie LABARERE, Jean-Baptiste GRACIET.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Michel METAIRIE donne pouvoir à Jean-François MONET/ Annie HONTARREDE donne pouvoir à Noëlle BRU/ Jean-Christophe DEMANGE donne pouvoir à Damien NICOLAS

Absents excusés : Fernanda CABALLERO, Muriel NAZABAL , José LABORIE

Bernard ROUCHALEOU, est nommé secrétaire de séance

OBJET : CONSTITUTION DU COLLEGE ELECTORAL - ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire rappelle qu’auront lieu le 24 septembre 2017 les élections sénatoriales. Lors de ces élections voteront, afin d’élire les sénateurs, les délégués de chaque communes désignés par le conseil municipal. La commune de Bénese-Maremne doit désigner 5 titulaires et 3 suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Le vote se fait sans débat et au scrutin secret.

Monsieur le Maire propose de procéder à l’élection.

Une seule liste est candidate : « Agir ensemble ».

Vu le Code Electoral et notamment les articles L283 à L293 et R131 à R148

Vu le décret du 09/06/2016 portant nomination du Préfet des Landes , Mr Perissat ;

Vu le CGCT, et notamment ses articles L2121-15 à L2121-18, L2121-26 et L2122-17 ;

Vu le décret n° 2017-1091 du 02/06/2017 portant convocation des collèges électoraux pour l’élection des Sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle n° INTA171722C du 12/06/2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

Vu l’arrêté préfectoral n° 2017-310 du 15/06/2017 fixant dans chaque commune le nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants à élire et le mode de scrutin applicable pour les élections sénatoriales du 24/09/2017

Composition du bureau électoral :

M. Jean-François MONET, Maire et président de séance, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur GRACIET
- Madame GEMAIN
- Madame DUTEN
- Madame JOURAVLEFF

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Les résultats après vote à bulletin secret sont :

Bulletins dans l'urne : 14

Blancs, nuls, vides : 00

Suffrages exprimés : 14

Après application du quotient électoral, la liste "Agir ensemble" obtient 5 délégués (Mesdames et Messieurs MONET, METAIRIE, DUTEN, ROUCHALEOU, LABARRERE) et 03 suppléants (BRU, GEMAIN, ARRIBET).